

Envoyé en préfecture le 08/10/2021

Reçu en préfecture le 08/10/2021

Affiché le **- 9 OCT. 2021**

ID : 056-215601626-20211005-BD20211002-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mardi 5 octobre 2021

ADMISSION EN NON-VALEUR – BUDGET VILLE

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Hélène BOLEIS, Anne-Valérie RODRIGUES, Marianne POULAIN, Patrick GOUELLO, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Pascal GUERIF, Georges CORNEC, Liliane MARTEVILLE, Christian LAURENT, Marie-Christine LE NORMAND, Bernard CLERGEON, Ludovic JEGO, Christine BARETTE, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Vagtang CROGUENNEC, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Brigitte LE LIBOUX à Jean-Guillaume GOURLAIN, Martine LIEDOT à Christian PERRIEN, Antoine GOYER à Ronan LOAS.

Absent :

Cédric ORVOËN

Secrétaire de séance : Anne-Valérie RODRIGUES

Présents : 29

Pouvoirs : 03

Absent : 01

DIRECTION DES RESSOURCES

n°02

ADMISSION EN NON-VALEUR – BUDGET VILLE

Rapporteur : Patricia QUERO-RUEN

Les créances sont considérées comme irrécouvrables lorsque les diligences du comptable public sont restées sans effet sur leur recouvrement.

L'admission en non-valeur de ces créances ne modifie pas les droits de la ville de Ploemeur vis-à-vis des débiteurs. En particulier, elle ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur reviendrait à une meilleure situation financière.

Le trésorier principal a remis des états, pour l'admission en non-valeur, de recettes énumérées ci-dessous :

Liste n°4149730215 au 16/06/2020. Exercices 2009 à 2018.

Libellé	Montant
Autres produits de gestion courante	986.73 €
Autres prestations de services	916.82 €
Divers	565.21 €
Cantine et garderie	118.08 €
Autres produits fiscaux	79.48 €
Reversement de salaire	9.68 €
TOTAL GENERAL	2 676.00 €

Motif d'admission en non-valeur	Montant
Combinaison infructueuse d'actes	333.47 €
RAR inférieur seuil poursuite	597.00 €
PV perquisition et demande de renseignement négative	678.68 €
PV carence	555.30 €
Poursuite sans effet	167.84 €
Demande de renseignement négative	118.08 €
Dossier de succession vacante négatif	167.99 €
NPAO et demande de renseignement négative	57.64 €
TOTAL GENERAL	2 676.00 €

Le trésorier principal demande l'admission en non-valeur desdites sommes.

La dépense sera imputée au compte 6541 : pertes sur créances irrécouvrables du budget principal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission 3 « Finances, ressources humaines, agglomération » du 24 septembre 2021

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

➤ **APPROUVE** cette proposition

Délibération adoptée à l'UNANIMITE



Le registre dûment signé.

Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,
Maire